

## FONDE DE POUVOIR (EPLE)

Adjoint de l'agent comptable

### ACTIVITES PRINCIPALES

SOUS LE CONTROLE DE L'AGENT COMPTABLE , LE FONDE DE POUVOIR ASSURE AUX COTES DE CELUI-CI

- La supervision de l'ensemble des secteurs de l'agence comptable ;
- La veille calendaire ;
- L'encadrement et le contrôle de l'activité des régies ;
- La tenue des opérations comptables et des arrêtés comptables (validation, justification des soldes, ...) ;
- Le contrôle interne comptable
- La veille juridique comptable.

LE FONDE DE POUVOIR POURRA RECEVOIR MANDAT DE L'AGENT COMPTABLE CONFORMEMENT

aux dispositions de l'article 16 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui prévoit que « Les comptables publics peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité », garantissant ainsi la continuité du service public et permettant également au comptable d'être représenté aux conseils d'administration auxquels il ne pourrait participer.

LE FONDE DE POUVOIR SERA APPELE, SI NECESSAIRE, A ASSURER L'INTERIM DE L'AGENT COMPTABLE APRES NOMINATION PAR LE RECTEUR ET REMISE DE SERVICE.

### RELATIONS

Chefs d'établissements - Enseignants - Agent comptable - Rectorat – Conseil Départemental ou Régional – Fournisseurs - Adjointes gestionnaires

### COMPETENCES REQUISES

- Connaissance des règles de la comptabilité publique ainsi que des principales normes juridiques concernant un EPLE ;
- Capacité à encadrer une équipe
- Connaître la réglementation budgétaire
- Utiliser les logiciels de gestion financière et comptable (GFC) et de cantine
- Avoir une bonne connaissance des outils bureautiques
- Avoir le sens du relationnel et du dialogue, de l'organisation

### SUJETIONS DU POSTE

Un important investissement est à prévoir en matière de formation et d'accompagnement des équipes.